

Surveillance de la Nature et Gestion de la faune dite « à problèmes » : Notre proposition

La FCG constate comme beaucoup d'autres associations, que l'actuel système genevois est insatisfaisant. Malgré l'engagement de moyens humains, techniques et financiers considérables, la pression urbaine sur les milieux naturels, mais aussi le nombre grandissant d'incivilités ne fait qu'augmenter. Le manque de surveillance est un constat récurrent.

Genève dispose de la plus forte densité Suisse, et vraisemblablement mondiale, de gardes professionnels en rapport à sa surface « nature-agriculture » de 14'000 hectares à surveiller. Actuellement, 11 gardes de l'environnement sont affectés à cette tâche, soit 1'270 ha par garde alors que la moyenne Suisse est de 15 à 20'000 ha par garde professionnel !

Une régulation nocturne intensive des sangliers, des chevreuils et ponctuellement d'autres espèces par les gardes, des centaines de milliers de francs, des moyens techniques de prévention et des milliers d'heures de main d'œuvre pour leur mise en place n'arrivent pas à empêcher des dégâts agricoles par hectare qui entre 10 et 20 fois supérieurs à ceux d'autres cantons !

A la lecture de l'art. 6 de la loi sur les gardes de l'environnement, on constate que les mots « police » et « surveillance » sont cités sept fois, alors que les mots « tâches techniques » ne le sont qu'une seule fois ! Or, selon les données de l'administration, ils consacrent 40% de leur temps de travail à des tâches techniques (légalement déléguables à des tiers comme des gardes-auxiliaires !) et uniquement 25% à la surveillance de la nature !

Notre association dispose de personnes aux compétences reconnues pour ces tâches techniques. Titulaires de permis de chasser exigeants vaudois ou valaisan et ayant bénéficié d'une formation sur la récupération et l'acheminement des animaux périss pendant le projet « Volontaires-Nature », ils peuvent remplir les mêmes missions que les gardes-auxiliaires des autres cantons.

Des possibilités légales, éthiques et bénévoles existent, mais sont inexploitées et laissées sur la touche par un Etat émotif à la merci de considérations animalistes.

Dans le contexte des finances et de la dette du canton, cette situation n'est pas pertinente et est difficilement admissible.

Pour toutes ces raisons, la FCG, en collaboration avec la Fédération des Sociétés de Pêches Genevoises et AgriGenève propose la création d'un corps de gardes-auxiliaires « Nature - Agriculture et Pêche », dans un esprit de collaboration, à l'instar de plus de 1'400 gardes-auxiliaires qui officient actuellement en Suisse.

A l'administration et aux politiques de saisir cette opportunité, pour le bien de la faune, des milieux naturels et des finances de la République et Canton de Genève.